



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02

Séance du 19 octobre 2011

Réf. : direction générale
BL/MDB

Le mercredi 19 octobre 2011, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nevers, légalement convoqué le 12 octobre 2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la **présidence de M. Sainte-Fare Garnot**, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2121-7 à L 2121-34).

Nombre de conseillers : 43 -

Présents :

M. Boidevezy, Mme Ombret, M. Corde, Mmes Richard, Massicot, MM. Bourotte, Lebatteur, Melle El Kassabi, M. Oliveira, Adjoints,
Mme Fleury, MM. Warnant, Balleret, Adjoints de quartier,
Mme Inconnu, M. Frémont, Mmes Lepère, Fontanilles, Jaillard, M. Impengé, Mme Cosson, MM. Diot, Martinat, Cordier, Mme Boirin, MM. Gisserot, Benchemakh, Mme Cote, Conseillers -

Effectif légal : 43

Présents ou représentés : 39

Procurations :

Mme Carrillon-Couvreur a donné pouvoir à M. Sainte-Fare Garnot, M. Centellès a donné pouvoir à M. Bourotte, Mme Canler a donné pouvoir à Mme Richard, Mme Fleury (partie à 20 H 15, à la question n° 2) a donné pouvoir à M. Boidevezy, M. Warein a donné pouvoir à Mme Fontanilles, Mme Morillon a donné pouvoir à Mme Cosson, M. Boulaud a donné pouvoir à Mme Ombret, Mme Billois a donné pouvoir à M. Impengé, M. Khaidouri a donné pouvoir à Melle El Kassabi, Melle Lliteras a donné pouvoir à M. Diot, Mme Villeneuve-Bertru a donné pouvoir à M. Warnant, M. Cordier (parti à 19 H 20, à la question n° 2) a donné pouvoir à M. Martinat, M. Montoille a donné pouvoir à Mme Boirin, Mme Lagarde a donné pouvoir à M. Benchemakh -

Secrétaires de séance :

Melle El Kassabi, M. Benchemakh -

Absents excusés :

M. Manse, Mmes Lemoine, Frémont, Mazoyer -

PREFECTURE DE LA NIEVRE
Reçu au contrôle de légalité le
21 OCT. 2011

MAIRIE DE NEVERS
Objet :
24.OCT.2011
N°

PROJET DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE (LGV)
PARIS - ORLEANS - CLERMONT-FERRAND - LYON (POCL) :
CHOIX DU TRACE, ENGAGEMENT DES VILLES DU GRAND CENTRE.

Exposé de Monsieur le Maire,

Par délibération du 27 juin 2009, nous avons décidé d'adhérer à l'Association TGV Grand Centre Auvergne, laquelle a pour objet la création d'une Ligne à Grande Vitesse desservant les régions Centre, Limousin, Auvergne en général, et la ville de Nevers en particulier.

Depuis le 4 octobre, une période dite de Débat public est ouverte, pour cette Ligne à Grande Vitesse Paris Orléans Clermont-Ferrand Lyon. Ce débat, dont la vocation est de recueillir les points de vue sur les différents tracés envisagés, se déroulera jusqu'en janvier 2012. C'est à son issue que le gouvernement fera connaître son choix, dans le courant de l'année prochaine.

Par délibération du 26 septembre dernier, vous m'avez autorisé à déposer auprès de la Commission Particulière du Débat Public notre argumentaire particulier sous la forme d'un « Cahier d'acteur ». Il convient maintenant d'en préciser le contenu.

Parmi les 4 tracés proposés au débat, l'un d'entre eux exclut notre ville. Il s'agit du tracé Ouest-Sud, qui n'est pas acceptable. Le tracé Est lui, n'est pas acceptable pour nos voisins de Bourges ou de Moulins, et est difficile à réaliser.

Aussi, avec mes collègues maires de Moulins et de Bourges, nous avons décidé de sceller une alliance au service de l'aménagement et du développement de nos territoires voisins et de soutenir solidairement les deux tracés qui garantissent à chacune de nos villes une gare facile d'accès et des relations nombreuses avec les autres villes desservies. Il s'agit des tracés dits Médian et Ouest par Roanne.

Aujourd'hui, je vous propose donc de nous prononcer sur le choix du tracé de cette nouvelle Ligne à Grande Vitesse, en adoptant une délibération identique à celle qui sera proposée à nos collègues des conseils municipaux de Bourges et de Moulins.

Afin de répondre à la prochaine saturation de la LGV Ligne à Grande Vitesse Paris – Lyon actuelle, l'Etat a fixé, parmi quatre objectifs, « **L'amélioration de la desserte de Bourges et des villes du grand Centre** ».

Fin août dernier, le dossier établi par le maître d'ouvrage : Réseau Ferré de France a été communiqué à toutes les collectivités territoriales concernées. Il présente l'ensemble des 4 scénarios proposés au débat public et les différentes modalités associées, avec notamment les temps de parcours estimés et les dessertes possibles.

Il ressort de ces éléments et des études complémentaires réalisées par ailleurs, que deux scénarios doivent être écartés :

- le scénario « Est » qui est trop éloigné des considérations d'aménagement du territoire pour pouvoir être retenu,
- et le scénario « Ouest-Sud » qui, de par sa faiblesse économique (le plus cher, le plus faible potentiel de voyageurs, le moins rentable) et son impact lourd sur l'Environnement, doit également être écarté sous peine de voir la réalisation de cette ligne fortement différée voire, à terme, complètement abandonnée.

Seuls, deux scénarios « Médian » et « Ouest » sont réalistes et répondent à l'ensemble des objectifs attendus de cette infrastructure pour nos territoires.

En effet, un tracé « Médian » ou « Ouest » par Roanne est rassembleur pour une grande majorité des territoires concernés par le projet POCL, a l'impact le plus faible sur l'environnement et les meilleures possibilités de financement, grâce à un fort potentiel voyageurs.

Pour toutes ces raisons, il nous paraît le plus souhaitable et le plus réaliste.

Ensemble, solidairement avec les villes de Bourges et Moulins, nous nous déclarons favorables à l'un ou l'autre des scénarios « Médian » et « Ouest », en nous réservant chacun la possibilité d'exprimer un choix en faveur de celui qui nous paraît le plus opportun.

A ce titre, la Ville de Nevers exprime sa préférence pour le scénario Médian, dont la réalisation lui paraît la plus aisée financièrement comme sur le plan environnemental.

Elle reste cependant disposée à défendre le tracé Ouest, s'il apparaît que celui-ci ait plus de chances d'aboutir à un accord politique entre les villes et territoires concernés par le projet LGV POCL. Ce tracé Ouest, bien que plus difficile à envisager du fait de la traversée de la Sologne, offre à Nevers une desserte ferroviaire de même niveau de service que le scénario Médian. Il est donc parfaitement acceptable.

De plus, soucieux de prendre en considération la légitime demande de la Ville de Clermont-Ferrand et de la région Auvergne d'une bonne desserte Clermont-Ferrand - Lyon, nous nous prononçons en faveur de la variante passant par Roanne.

Enfin, dans le cadre des opérations programmées par RFF et quelle que soit l'échéance à laquelle sera mis en œuvre le scénario retenu, nous demandons que le tronçon de raccordement qui permet la desserte Clermont-Ferrand - Lyon à grande vitesse et la ligne Montluçon - Bourges soient prioritairement aménagés et électrifiés.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
Par 39 voix pour,
Adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait à Nevers, le 19 octobre 2011.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le **21 OCT. 2012**
de la publication le 20 octobre 2011, conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du
2 mars 1982.

Fait à Nevers, le 20 octobre 2011.

Le Maire,



Florent SAINTE FARE GARNOT